

**Délibération du conseil municipal  
portant affectation des résultats du budget M49 de l'année 2021**

N°18/2022

Département du Gard Canton d'UZES  Commune de La Capelle et Masmolène		<b>Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 13 avril 2022</b>			
Date de la convocation 08/04/2022		L'an deux mil vingt-deux, le treize Avril, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier GAYTE, maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 11/04/2022		1 – Monsieur GAYTE Xavier	X		
		2 – Madame CREISSEN Viviane	X		
Date d'affichage de la délibération 06/05/2022		3 – Monsieur PAUL François	X		
		4 – Monsieur SERRES Hervé	X		
Nombre de conseillers : 11		5 – Madame DURANDO Françoise	X		
En exercice	10	6 – Monsieur PESENTI Anthony	X		
Quorum	5	7 – Madame CLAUDX Elodie	X		
Présents	9	8 – Monsieur LAURENT Gilbert	X		
Représentés		9 – Monsieur FORIEL Jonathan	X		
Votants	9	10 – Madame GIULIANI Stéphanie		X	
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT)  Viviane CREISSEN					
Acte rendu exécutoire  Après dépôt en Préfecture le 22/04/2022  Et publication ou notification du 22/04/2022		Sens du vote : <b>ADOPTION AL'UNANIMITE</b>  Voix pour : 9 Voix contre : 0			

## Délibération portant affectation des résultats

Le conseil Municipal, réuni sous la présidence de Xavier GAYTE, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

### Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 117 296.95 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 46 573.84 €

### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit -001) de la section d'investissement de : -7 467.62 €

Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de : 4 317.36 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	4 317.36 €
Recettes d'investissement reporté au 001	
Résultat de fonctionnement reporté au 1068	4 317.36 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

